	www.hss.gov.yk.ca
	PHARMACARE PROGRAM à l'intention des aînés: Pour être admissible aux prestations, vous devez vous inscrire auprès du Yukon Health Care Insurance Plan (YCHCIP) et être un résident du Yukon âgé d'au moins 65 ans. La protection vise également votre conjoint âgé de 60 ans et plus dont l'assurance privée ne s'applique pas. Si vous êtes déjà inscrit auprès du Yukon Health Care Insurance Plan, vous recevrez automatiquement une demande d'adhésion à Pharmacare au cours du mois où vous atteindrez 65 ans. Protection: Le programme Pharmacare paie le coût total de la version générique la moins onéreuse de tous les médicaments sur ordonnance figurant sur la liste des médicaments assurés du Yukon (Yukon Pharmacare Formulary), y compris les frais d'exécution d'ordonnance. Le programme couvre également certains médicaments et produits vendus sans ordonnance comme les suivants: les composés utilisés aux fins de la maîtrise des maladies cardiaques, la nitroglycérine, les préparations, la digoxine et les autres produits liés à Digitalis, les médicaments anti-inflammatoires, les analgésiques utilisés afin de soulager les symptômes de l'arthrose, et les seringues d'insuline. Pharmacare ne couvre pas le coût des produits qui peuvent être obtenus sans ordonnance, y compris les vitamines, les médicaments brevetés, les articles de soins personnels, les fournitures médicales ou chirurgicales, les laxatifs, les antiacides et la plupart des médicaments utilisés afin de traiter le rhume. Le Children's Drug & Optical Program (CDOP) est conçu pour aider les familles à faible revenu à payer le coû des médicaments d'ordonnance et des produits pour les yeux des enfants. Les personnes qui ont des enfants âgés de 0 à 18 ans sont admissibles uniquement après avoir utilisé toute autre assurance applicable et doivent présenter une nouvelle demande à chaque exercice financier. Les familles peuvent avoir à payer chaque année une partie des frais sous forme de franchise. La franchise maximale est de 250 \$ par enfant ou de 500 \$ par famille. Les franc
	Le programme Pharmacare paie en dernier recours.
Analyses de laboratoire et tests de diagnostic	Lorsqu'ils sont effectués à l'hôpital ou dans un établissement approuvé.
Hospitalisation	Chambre standard.
Ambulance	Les résidents du Yukon ne sont pas admissibles aux services d'ambulance ni à l'évacuation sanitaire à l'extérieu du territoire.
Examens de la vue	Aucune protection.
Lentilles intraoculaires (LIO)	Les LIO rigides standard et les LIO souples ou pliables standard sont remboursées une fois au cours de la vie pour chaque œil.
Soins dentaires	La protection est offerte aux enfants de la maternelle à la 8° année (ou à la 12° année s'il s'agit d'une collectivité sans dentiste) dans le cadre du programme dentaire de l'école et comprend un examen par année, les petites radiographies, les nettoyages, les résines de scellement, les extractions simples et les obturations. Les adultes âgés de 65 ans et plus reçoivent jusqu'à 1 400 \$ sur une période de deux ans afin d'obtenir des prothèses dentaires, et un rebasage tous les 5 ans. Pour toutes les autres personnes, certaines interventions chirurgicales qui doivent être pratiquées à l'hôpital.
Prothèses auditives	Les personnes âgées de 15 ans et moins qui ne sont pas couvertes par le régime des parents bénéficient d'une protection à 100 %. Aucune protection pour les jeunes âgés de 16 ans et plus. Les personnes âgées de 65 ans et plus ont droit à une prothèse auditive tous les quatre ans.
Soins infirmiers et soins à domicile	Le Yukon Home Care Progam fournit des services aux personnes qui souffrent de maladies chroniques, aiguës ou en phase terminale, des services de réadaptation ainsi que des soins de relève. Les services sont offerts à la suite de l'évaluation des besoins d'une personne.
Physiothérapie	Sur ordonnance d'un médecin et lorsque les services sont donnés dans un hôpital. Aussi offerte aux personnes admissibles par l'entremise du Yukon Home Care Program.
Chiropratique	Aucune protection.
Podologie	Aucune protection.
Autres Services paramédicaux	Aucune protection.
Fournitures médicales	Protection complète ou partielle selon l'admissibilité par l'entremise du Chronic Disease Program ou du Seniors Benefits Program pour les stomies, le matériel médical durable, les fournitures, l'oxygénothérapie, les prothèses les bandages herniaires, les béquilles et les appareils orthopédiques.
	Protection de base pour les services hospitaliers et les services d'un médecin qui sont nécessaires sur le plan médical, au tarif en vigueur dans le territoire. Aucune protection pour le transport en ambulance par voie